



Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Article R 225-73-1 du code de commerce

date	nombre d'actions composant le capital	nombre total de droits de vote	
		théoriques (1)	exerçables (2)
25 février 2011	213 410 492	213 410 492	213 345 867

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.